



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2023-390 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et de plans et devis pour des travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 198 833;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19 894;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 19 juin 2023.
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate